



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n° 40/2018

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	17
Excusés :	6
Pouvoirs :	5
Votants :	22

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 19 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Manon DEGLI INNOCENTI, Nathalie D'ESQUERMES qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement l'article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'adapter régulièrement le tableau des effectifs en fonction des besoins de la Commune, mais également en fonction des possibilités d'avancement de grade à l'ancienneté.

Les possibilités d'avancement de grade font apparaître la nécessité de créer :

- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- un poste de garde-champêtre chef principal
- un poste d'éducateur principal de jeunes enfants
- trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Une fois ces postes créés, le Maire a la possibilité de procéder aux avancements de grade par voie d'arrêté.

Monsieur le Maire précise qu'il convient également de créer deux emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps complet pour le service des écoles.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le



ID : 006-210600383-20180927-D_40_09_2018-DE

La modification du tableau des effectifs entrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

DECIDE DE CREER un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, un poste de garde-champêtre chef principal, un poste d'éducateur principal de jeunes enfants trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet,

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2018,

PRECISE que les crédits pour pourvoir ces postes sont prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 3 OCT. 2018
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 3 OCT. 2018

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

